



Projet de loi

Programmation militaire pour les années 2015 à 2019

N° 15

Direction de la
séance

(1ère lecture)

2 juillet 2015

(PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE)

(n° 548 , 547 , 524)

AMENDEMENT

présenté par

Mme GARRIAUD-MAYLAM

C	Favorable
---	-----------

G	Favorable
---	-----------

Adopté	
--------	--

RAPPORT ANNEXÉ

Alinéa 259, première phrase

Compléter cette phrase par les mots :

et à l'étranger, en lien avec le réseau diplomatique et consulaire

Objet

Il est important que la réserve citoyenne se développe parmi les Français établis hors de France, non seulement dans une optique de mise à disposition du Ministère de la Défense de compétences spécifiques, mais aussi pour contribuer plus efficacement à la résilience de nos communautés à l'étranger, en particulier dans les pays où elles sont les plus exposées. Chaque ambassade dispose d'ores et déjà d'un plan de sécurité reposant sur la mobilisation de « chefs d'ilots » responsables, en liaison avec les conseillers consulaires, en cas de crise grave, du transfert d'informations et d'instructions de l'ambassade vers plusieurs dizaines voire centaines de familles de leur « ilot ». Ces ilotiers pourraient être intégrés à la réserve citoyenne, ce qui leur donnerait accès au soutien d'un collectif et à des outils partagés. Un élargissement de leurs missions pourrait être envisagé, pour qu'ils contribuent plus efficacement à la sécurité de leurs compatriotes et à leur mobilisation civique. Ce développement de la réserve citoyenne à l'étranger devrait être mené en lien étroit avec le réseau diplomatique et consulaire, ainsi qu'avec les conseillers consulaires.